

Communication XXIème Congrès FIFCJI

Intégration des droits des femmes dans les politiques des Etats

Dior Fall Sow

Introduction

Dans son discours intitulé «Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », Monsieur Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies affirme :

« Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. »

Il conviendrait aussi de préciser que le développement durable ne peut être réalisé sans participation de la moitié de la population mondiale.

Le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont donc indissociables. Il est également juste de considérer que le respect des droits de l'homme nourrit la paix.

La sécurité internationale est en corrélation étroite avec les conditions dans lesquelles les droits de l'homme sont exercés. En effet, à l'origine des plus grands

problèmes de notre temps se rencontrent toujours de graves violations des droits de l'homme

L'émergence d'une culture de la paix devra être fondée sur :

- la dévaluation de la violence,
- la mise en œuvre effective de tous les droits de l'être humain,
- la promotion active du pluralisme et du dialogue entre toutes les composantes de la société,
- l'éducation éthique à la paix, au respect de l'Autre.

Cette liberté plus grande à laquelle faisait allusion le Secrétaire Général Kofi Annan est-elle effective si l'on se réfère au respect des droits des femmes ? Pourquoi faut-il encore aujourd'hui parler de l'intégration des droits des femmes dans les politiques des Etats ? Comment y parvenir réellement?

Liberté plus grande ?

Il semblerait, si l'on se base sur les instruments internationaux et les recommandations émanant des grandes conférences des Nations unies, ainsi que sur les instruments et Conférences au niveau régional, que tout est en place pour une véritable instauration de l'égalité entre hommes et femmes.

La communauté internationale est aujourd'hui dotée de tout un arsenal de conventions internationales et de plans d'action en faveur de cette égalité.

La Convention de 1979 contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le plan d'action de la Conférence de Pékin, en 1995, constituent les textes de référence dont la mise œuvre effective s'avère incontournable pour atteindre les objectifs d'égalité. Depuis 2000, la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent une nouvelle feuille de route opérationnelle. La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000, est l'un des mandats internationaux les plus importants concernant les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Plus particulièrement pour l'Afrique, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes, ou Protocole de Maputo, adopté le 11 juillet 2003, lors du second sommet de l'Union africaine à Maputo, prônent également cette égalité entre les hommes et les femmes.

Cette égalité s'inscrit dans les constitutions de la plupart des pays, lesquels ont retiré de leurs législations nationales, certaines lois et dispositions discriminatoires (codes du travail, de la famille, ou électoraux)

Les femmes sont entrées en grand nombre sur le marché du travail salarié. Des progrès ont été enregistrés en matière d'éducation des filles. Le viol et les autres violences sexuelles, commis dans la société et dans le cadre familial, sont sévèrement réprimés, ceux *commis dans des zones de conflits*, sont enfin reconnus comme des crimes de guerre.

Pourquoi faut-il encore aujourd'hui s'interroger sur l'intégration des droits des femmes dans les politiques des Etats ? Ces Etats qui ont ratifié, pour la plupart, sans réserve, ces différents instruments internationaux.

Malgré les avancées, soixante quatre ans après la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes, près de trente trois ans après la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), dix sept ans après l'adoption par tous les États du plan d'action de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin, les progrès restent lents et disparates. Des résistances, voire des régressions surviennent. Beaucoup de chose reste à faire !

En effet, il est malheureusement constaté que:

- des millions de femmes restent en marge des processus de développement durable et de mondialisation économique.
- des écarts énormes existent entre les législations et les actes, entre la prise de conscience politique et l'évolution des mentalités.
- a travail égal, il n'y a pas toujours de salaire égal pour les femmes.
- les inégalités de genre persistent en matière de droits et d'accès aux ressources.

- Partout dans le monde, de très faibles niveaux de représentation des femmes aux postes de décision économiques, scientifiques et politiques sont constatés.
- les viols et violences sexuelles faites aux femmes restent trop fréquents. Les manifestations de la violence à l'égard des femmes varient selon les contextes économiques, sociaux et culturels, cependant il s'agit bien d'un phénomène universel, qui constitue un facteur important dans la subordination des femmes du monde entier.
- Les statistiques montrent qu'environ 2/3 des analphabètes du monde étaient des femmes.
- Dans les pays en développement, la mortalité maternelle continue d'être la première cause de décès chez les femmes en âge de procréer.
- Les femmes font la plupart du travail non rémunéré: porter des enfants, les éduquer, prendre soin de la famille. Les femmes rurales sont particulièrement les plus touchées par les effets des crises économiques.
- Les déclarations et les engagements politiques ne suffisent pas pour mettre fin à l'inégalité des sexes.

Comment tenir compte du droit des femmes dans les politiques des Etats ?

Quelle approche ?

Il faut souligner que lors de la Conférence mondiale de Pékin, une nouvelle approche a été dégagée dans la manière de prendre en compte les intérêts des femmes et leur participation aux processus de développement.

A l'approche dite "femmes et développement", ciblant les femmes de manière isolée dans des projets ou des volets spécifiques, succède l'approche "genre et développement", qui s'efforce de prendre en compte en même temps les femmes et les hommes dans chaque contexte social.

Il s'agit aussi, dans tous les projets, de veiller à la satisfaction des besoins immédiats des femmes, mais aussi de renforcer leurs capacités et leur autonomisation afin d'agir sur des situations initiales inégalitaires entre femmes et hommes.

Cette approche genre ne sera efficace que si un réel rééquilibrage existe entre les droits des hommes et des femmes à tous les niveaux. Cela nécessite au préalable un changement de mentalité, de comportement dans la répartition des tâches et fonctions.

Il s'agira alors d'impliquer les hommes dans les questions relevant de la sphère domestique, donc du domaine traditionnellement dévolu aux femmes (santé, éducation, gestion de la famille), et de faire participer les femmes dans la gestion du développement et dans des secteurs d'où elles sont souvent écartées (action et représentation politiques, technologies, infrastructures, gestion d'équipements, etc...)

L'approche genre vise donc l'implication complémentaire et égale des femmes et des hommes dans toutes les problématiques du développement.

Cette perspective conduit à des évolutions aussi nécessaires que fondamentales :

- des structures sociales et des institutions,
- à des changements profonds de comportements individuels et collectifs
- une réelle volonté politique pour accompagner et favoriser l'évolution vers des rapports de genre plus égalitaires.

Cette volonté politique devra être entière, sans réserve et au delà de simples affirmations, se manifester de façon concrète dans les faits.

Une réelle volonté politique des Etats d'assurer le respect des droits fondamentaux des femmes se manifesterait par l'harmonisation des législations nationales avec les différents instruments internationaux qui ont été ratifiés. A ce niveau, le rôle important des institutions judiciaires n'est plus à démontrer.

Une volonté politique affirmée entreprendrait une lutte sans relâche contre l'image stéréotypée des femmes dans les medias. Ces images qui entrent souvent en contradiction avec les objectifs d'égalité entre femmes et hommes, alors que les médias pourraient être des outils efficaces dans la promotion de l'égalité

Une volonté politique confirmée donnerait aux femmes davantage de moyens pour leur permettre de pouvoir participer au développement de leur pays. Elle devrait donc œuvrer pour l'autonomisation économique des femmes, favoriser leur participation et leadership politiques, mettre fin à la violence contre les femmes et les

filles ; tenir compte de leurs droits dans la planification et la budgétisation du développement ainsi que dans les processus de paix et postconflits.

Une volonté politique véritable soutiendrait sans réserve

- les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes,
- intégrerait une démarche d'équité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes.

Les politiques, une fois dégagées, devront être mises en œuvre, par leur budgétisation qui devra être planifiée.

Le budget est le document de politique le plus important pour le gouvernement. Sans argent, le gouvernement ne peut réussir à mettre en place aucune politique. Un gouvernement peut disposer d'une très bonne politique en matière de santé de la reproduction, de violence basée sur le genre (VBG) ou de VIH/SIDA, mais s'il n'alloue pas aux structures compétentes l'argent nécessaire pour sa mise en œuvre, cette politique est aussi inutile que le document sur lequel elle a été établie.

Les initiatives budgétaires sensibles au genre sont une application essentielle de l'intégration transversale de l'égalité hommes-femmes dans les politiques des Etats. Elles traduisent les engagements politiques des Etats en actes et en chiffres.

Elle permet de donner des informations sur la prise en compte des besoins spécifiques des différents groupes et de réviser ainsi les priorités.

La Budgétisation sensible au genre n'est pas une égale répartition du budget entre hommes et femme, mais une intégration des besoins spécifiques des groupes. Elle peut améliorer l'efficacité du budget car elle profite à ceux qui en ont le plus besoin. Les femmes devraient donc bien en profiter.

Il est nécessaire d'intégrer davantage le genre dans les systèmes statistiques nationaux afin de répondre à la demande en données sensibles au genre, car les statistiques du genre sont importantes pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques socio-économiques. La production de données désagrégées selon le sexe permet aussi de rendre visible la contribution des femmes au développement.

La budgétisation sensible au genre permet de contrôler :

- la façon dont les budgets répondent aux priorités des femmes
- la façon dont les gouvernements utilisent les fonds publics pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes, endiguer la propagation du VIH et réduire les taux de mortalité maternelle et infantile.

Elle permet de s'assurer que le gouvernement respecte ses engagements en faveur des femmes conformément au Programme d'Action du Caire sur la Population et le Développement, à la Plateforme d'Action de Pékin pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'analyse et la budgétisation favorables au genre doivent partout être d'actualité. Les politiques et programmes qui tiennent compte des besoins et spécificités des genres doivent de plus en plus être encouragés.

J'ai essayé, d'ébaucher un petit plaidoyer pour la prise en compte réelle des droits des femmes dans les politiques des Etats, que nous faut-il faire à présent ? Une tentative de réponse à cette question sera ma conclusion.

Conclusion

Nous devons à présent agir, conscientes que tous les constats concernant les discriminations que subissent encore les femmes ont été répertoriés, conscientes que dans tous les domaines, il existe des programmes ambitieux, un cadre juridique national et international, une coopération internationale qui permettent d'instaurer non seulement l'égalité en droit, mais aussi l'égalité en valeur et en équivalence que l'on retrouve dans le concept de la parité.

Nous devons agir pour que notre voix soit entendue afin que nos préoccupations constituent une priorité pour nos Etats.

Nous devons enfin agir, car nous n'avons plus de temps à perdre, si nous voulons, femmes et hommes concrétiser une vision, à savoir la création, ensemble d'un monde nouveau.

Je plagierai Madame Michelle Bachelet, ancienne Présidente de la République du Chili, actuelle Directrice Exécutive d'ONU Femmes, pour dire qu'il s'agit d'un monde en bonne santé, débarrassé de la faim et de la peur, un monde sans violence qui

exclurait la pauvreté. Un monde où l'équité, le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes ne seraient pas de vains mots.

Un monde où les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans les faits, auront les mêmes droits et les mêmes chances.

Un monde où les femmes et les hommes, les filles et les garçons bénéficieront d'un égal accès aux ressources, à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, au leadership et à la prise de décisions.

Un monde où les femmes seront avec les hommes les piliers de cette démocratie sans laquelle il ne saurait y avoir de paix ni de développement durable.

Certains penseront : ce n'est qu'un rêve ! Cependant, votre présence ici, hommes et femmes de qualité, venus de différents horizons pour représenter des pays et aussi des organisations qui oeuvrent inlassablement pour l'instauration de l'égalité et d'équité de genre, me rassure, me motive et m'ancre d'avantage dans cette certitude, que j'espère vous partagez avec moi, que ce rêve, avec notre engagement, notre conviction et notre détermination, si nous ne fléchissons pas, ce rêve deviendra réalité !